

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0422_DELEG SIGN_PPR DR SDEE CHAMPAGNOLE
Portant délégations de signature au sein de la Direction des Routes - Sous-direction
Exploitation Entretien
Pôle Patrimoine et Ressources

Abroge l'arrêté n° ARR_2024_0358

Service : SCAP

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU l'article L 3221-3 alinéa 4 du Code général des Collectivités territoriales qui autorise le Président du Conseil départemental, sous sa surveillance et sa responsabilité, à donner délégation de signature en toute matière,
- VU l'article L 3122-2 du Code général des Collectivités territoriales selon lequel en cas de vacance du siège du Président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de président sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un conseiller départemental désigné par le conseil,
- VU la délibération n° CD_2023_038_Délégations de compétences du Conseil départemental au Président du 29 septembre 2023,
- VU la démission du Président du Conseil départemental, Monsieur Clément PERNOT, en date du 20/04/2024,
- VU l'intérim exercé par le 1^{er} Vice-président, Monsieur Franck DAVID, en tant que Président du Conseil départemental du Jura, à compter du 21/04/2024,
- VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département.

CONSIDÉRANT les fonctions exercées par chacun des délégataires mentionnés ci-après,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée, chacun en ce qui le concerne dans l'exercice de ses fonctions et dans les conditions figurant au tableau annexé à :

- **I.** Christian DUTEL, Directeur du Pôle Patrimoine et Ressources
- **II.** Vincent CHEVALIER, Directeur des Routes
- **III.** Arnaud DUPRÉ, Adjoint au Sous-Directeur Exploitation Entretien
- **IV.** Gilles COUSANCA, Chef d'Agence Routière Départementale de Champagne
- **V.** Jacques-Olivier THIRANT, Adjoint au Chef d'ARD et Responsable de l'Entretien et de l'Exploitation des Routes
- **VI.** Alain SENS, Responsable Conservation Patrimoine Routier
- **VII.** Fabien GRESSET, Responsable Ingénierie
- **VIII.** Thierry FIEUX, Chef CERD Champagne
- **IX.** Julien CHAUVIN, Chef CERD Nozeroy
- **X.** Jean-Louis GUYOT, Chef CERD Clairvaux
- **XI.** Eric MARAZI, Chef CERD Salins et Arbois
- **XII.** Didier GUILLAUMOT, Chef CERD Poligny

Les délégations données à titre principal sont mentionnées « 1 » dans le tableau annexé.

Les délégations données à titre subsidiaire sont numérotés « 2 » et suivant dans le tableau annexé.

ARTICLE 2 En cas de crise sanitaire ou d'état de catastrophe naturelle dont les répercussions sur l'activité de l'institution nécessitent la continuité des services, les mesures d'exceptions suivantes sont mises en place pour une période limitée, période déterminée par la déclaration des autorités nationales ou locales. Ainsi, pendant ces périodes, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur et des chefs de missions qui empêchent l'exercice des délégations de signature mentionnées dans les annexes, délégation sera conférée dans ces domaines aux autres chefs de missions présents.

ARTICLE 3 Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté relatives au même objet sont abrogées.


ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>, transmis à la Préfecture et au Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier.

Fait à Lons-le-Saunier.

Signature de l'arrêté

Franck DAVID



LE PRÉSIDENT
Par intérim



**DIRECTION DES ROUTES
 SOUS DIRECTION EXPLOITATION ENTRETIEN
 ANNEXE ARRETE 2024_DELEG_SIGN_PPR_DR_SDEE_CHAMPAGNOLE**

		DOCUMENTS											
		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
		Directeur Pôle Patrimoine et Ressources Christian DUTEL DSS Maître Directeur des Routes Vincent CHEVALIER Adjoint au Sous-directeur Exploitation Entretien Arnaud DU PRE Chef d'Agence GÉRARD COUSANCA Adjoint au Chef d'Agence et Responsable de l'Entretien et de l'Exploitation des Routes Jacques-Olivier THIRANT Responsable Conservation Patrimoine Routes Alain SENS Responsable Ingénierie Fabrice GRESSET Chef CERD Champagne Thierry PEUX Chef CERD Nord-est Julien CHAUVIN Chef CERD Carvax Jean-Louis GUYOT Chef CERD Sains et Aires Eric MARAD Chef CERD Poissy Didier GUILLAUMOT											
A	AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE CHAMPAGNOLE												
A-1	Courriers et documents, réponses techniques à des tiers (usagers, administrations, entreprises ...) et formalités administratives relatifs à l'exploitation et l'entretien des routes et dépendances situées dans le secteur géographique de l'ARD	4	3	1	2								
A-2	Courriers et documents relatifs aux contrôles des ouvrages exécutés sur le domaine public : mise en demeure, absence d'autorisation, défaut d'entretien, réception des aménagements sous convention...	4	3	1	2								
A-3	Instruction et délivrance des alignements individuels	4	3	1	2								
A-4	Avis sur certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager et déclarations de travaux dans les zones urbanisées des communes sans P.L.U. ou dans les zones U des communes avec P.L.U. ou carte communale	4	3	1	2								
A-5	Instruction et délivrance des autorisations de voirie	4	3	1	2								
B	CONTRATS PUBLICS												
B-1	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents passés pour les besoins de l'Agence Routière Départementale	4	3	2	1								
B-2	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant de l'Agence Routière Départementale, pôle entretien exploitation	5	4	3	2	1							
B-3	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant de l'Agence Routière Départementale, pôle ingénierie conservation du patrimoine routier	3	2	1	1								
B-4	Marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € HT : Tous documents relatifs à la préparation, la passation et l'exécution (y compris bons de commande), relevant d'un Centre d'Exploitation des Routes Départementales, chacun en ce qui concerne son secteur géographique éligissant des chefs de CERD	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B-5	Tous documents relatifs au suivi des chantiers, lorsque la maîtrise d'œuvre est exercée par le Département, pour les marchés publics de travaux passés par la Direction des Routes : plâquetage, constat et contrôle, vérification des décomptes, réajustement de chantier, opération préalable à la réception	4	3	1	2	2	2	2					
	MAITRISE D'ŒUVRE												
	PIECES JUSTIFICATIVES												
B-6	Dépenses et recettes relevant du Chef de l'ARD	4	3	1	2								
B-7	Dépenses et recettes relevant du REER	4	3	2	1								
B-8	Dépenses et recettes relevant du R.C.P.R.	4	3	2	1								
B-9	Dépenses et recettes relevant du CERD	4	3	2	3								
C	RESSOURCES HUMAINES												
C-1	Entretien professionnel annuel et évaluation des Responsables de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (R.E.E.R.) et du personnel directement rattaché au Chef d'ARD	3	2	1									
C-2	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de finis de déplacement des R.E.E.R. et du personnel directement rattaché au Chef d'ARD	4	3	1	2								
C-3	Entretien professionnel annuel et évaluation des Chefs de CERD et du personnel directement rattaché au R.E.E.R.	4	3	2	1								
C-4	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de finis de déplacement des Chefs de CERD et du personnel directement rattaché au R.E.E.R.	4	3	2	1								
C-5	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.C.P.R.	4	3	2	1								
C-6	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de finis de déplacement du personnel directement rattaché au R.C.P.R.	4	3	2	3	1							
C-7	Entretien professionnel annuel et évaluation du personnel directement rattaché au R.I.	4	3	2									
C-8	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de finis de déplacement du personnel directement rattaché au R.I.	4	3	2	3	1							
C-9	Entretien professionnel annuel et évaluation des agents de Centre d'Exploitation des Routes Départementales (C.E.R.D.), chacun en ce qui concerne son CERD éligissant des chefs de CERD	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
C-10	Gestion des emplois du temps et des congés, validation des demandes de formation et d'ordre de mission, approbation des états de finis de déplacement des agents de C.E.R.D., chacun en ce qui concerne son CERD éligissant des chefs de CERD	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE												
C-10	Exercice de l'action publique (dépôt de main-courante, de plainte...) ; constitutions de partie civile, et documents afférents pour l'ensemble de l'ARD	3	2	1									
D	ARCHIVAGE												
D-1	Bureaux de versement de documents administratifs pour conservation définitive aux Archives départementales du Jura	3	2	1									
D-2	Professeurs d'élimination de documents administratifs réglementairement éliminables après D1/A, auprès des Archives départementales du Jura	3	2	1									

En Indique: lieu, délégation SDEE